

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal45
Membres en exercice45
Présents ou représenté.e.s
à la séance44
Absent.e.s.....01

Délibération n°2021-09-18a-ST : Dénomination
de trois futures voies publiques dans le secteur
de la Pointe

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, **le trente septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués **le vingt-quatre septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE*, Mme AVOGNON ZONON, M. MORA, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET**, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme JANIAUX, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

M. SEYE* (départ au point 14)	a donné mandat à	Mme MAFFRE-BOUCLET
M. LACHELACHE	a donné mandat à	Mme LARABI
Mme NIAKHATE	a donné mandat à	M. MORA
Mme LELU	a donné mandat à	M. GUENICHE
Mme BENZIANE	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme GARNIER
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. CLERGET** (arrivé au point 5)	a donné mandat à	M. MALLERIN
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. NOMBO POATY	a donné mandat à	M. DAMIANI
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme. INDJA	a donné mandat à	Mme. CAZALS

ABSENT.E.S

Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur DAMIANI ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

LE CONSEIL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2212-2,

VU le Code de la voirie routière et notamment l'article L.113-1 ;

CONSIDERANT que le programme immobilier, actuellement en chantier, conduit par les Sociétés Civiles de Construction Vente (SCCV) Fontenay Tertiaire et Résidentiel (représentées par les groupes de promotion QUARTUS et EUROPEQUIPEMENT), envisage le développement d'environ 8 800 m² de surface de plancher (SDP) en logements, 47 800 m² de SDP en activités, 2 000 m² de SDP en commerces et la création de trois nouvelles voies de dessertes, rétrocedées, à leur achèvement, à la commune de Fontenay-sous-Bois ;

CONSIDERANT que trois nouvelles voies de circulation seront créées afin de permettre la desserte des futurs immeubles de logements et de bureaux :

- ✓ à l'ouest des projets de bureaux en cours de construction, une voie ouvrant la rue Pierre Grange, se raccordant à la rue Carnot et donnant accès à l'entrée et à la sortie du parking de l'ensemble immobilier,
- ✓ entre les immeubles de bureaux et de logement, une seconde voirie permettant aux pompiers d'accéder à la façade sud de l'ensemble immobilier et ouvrant l'accès des véhicules de livraisons du restaurant d'entreprise de l'ensemble immobilier,
- ✓ enfin, une troisième voie au sud de l'ensemble immobilier de logements entre la rue Pierre Grange et l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny.

CONSIDERANT que ces trois nouvelles voies nécessitent qu'un nom leur soit attribué ;

CONSIDERANT que pour la voie envisagée à l'ouest des projets en cours de construction, ouvrant la rue Pierre Grange pour se raccorder à la rue Carnot, la dénomination de rue « Agnès Varda » lui sera attribuée ;

CONSIDERANT que pour la voie prévue entre les immeubles de bureaux et de logements, la dénomination de rue « Simone Veil » lui sera attribuée ;

CONSIDERANT que pour la voie qui reliera, au sud de l'ensemble immobilier de logements, la rue Pierre Grange et l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, la dénomination de rue « Gisèle Halimi » lui sera attribuée ;

CONSIDERANT que ces trois nouvelles voies seront ouvertes à la circulation publique et intégrées dans le domaine public routier de la commune ;

À LA MAJORITÉ

DECIDE

Par 40 voix pour

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, Mme JANIAUX, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme INDJA, M. BEDOURET, Mme CAZALS, Mme BAYOL.

Par 4 voix contre

Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. GUYOT, M. BERTRAND.

Article 1 : approuve les dénominations attribuées aux trois voies communales telles que présentées ci-avant ;

Article 2 : autorise le Maire ou son/sa représentant.e à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le - 6 OCT. 2021
Publication
le - 6 OCT. 2021
Notification
le - 6 OCT. 2021
Certifié exécutoire
Le Maire,



